
**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du 11 juillet 2023

Présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet à 21 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 9

Sont présents: Marie-Andrée LAPORTE, Alexandre PERE, Didier LAUGIER, Georges GALEA, Cyril DEJEAN, Marie-Laure MIROUZE, Béatrice ELGER, Jean-Michel CORTIADE

Représentés: Julie ALBOUY par Marie-Andrée LAPORTE

Excuses: Michel MOULIE, David METAIS

Absents:

Secrétaire de séance: Alexandre PERE

Ordre du jour :

- Autorisation du Maire à ester en justice
- Choix d'un cabinet d'avocats pour défendre la commune
- Questions diverses

Madame LAPORTE Marie-Andrée informe l'assemblée que Mme le Maire ne peut assister à la réunion pour raison de santé.

Madame LAPORTE Marie-Andrée expose que les deux premiers sujets à l'ordre du jour feront l'objet d'une seule délibération.

Objet: Approbation du procès-verbal de la précédente séance - DE 023 2023

Madame Marie-Andrée LAPORTE donne lecture du procès-verbal de la séance du 03 juin 2023 et demande son approbation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

Objet: Autorisation du Maire à ester en justice et choix d'un cabinet d'avocats - DE 024 2023

Madame Marie-Andrée LAPORTE fait part à l'assemblée du courrier reçu du Tribunal Administratif.

Par lettre en date du 28/06/2023, la greffière du Tribunal Administratif de Toulouse nous transmet la requête n°2302192-3 présentée par Madame BAROT Soizic, ayant pour avocat Maître Etienne PACHOT.

Cette requête vise une requête indemnitaire.

Elle rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal par délibération du 23 mai 2020, N°DE 016 2020, a donné délégation à Madame le Maire pour ester en justice tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions dans les cas définis par le Conseil Municipal.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser Mme le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître Jean COURRECH pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°2302192-3
- de désigner Maître Jean COURRECH du Cabinet COURRECH ASSOCIES pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Madame Marie-Andrée LAPORTE donne lecture du procès-verbal de la séance du 03 juin 2023 et demande son approbation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

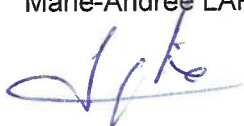
Objet : Questions diverses

Madame Marie-Andrée LAPORTE informe l'assemblée que :

- les travaux du muret et de l'esplanade devraient commencer la semaine prochaine.
- le CAUE (Conseil en Architecture en Urbanisme et en Environnement) a désigné un architecte qui se propose de venir courant de l'été pour les travaux de la salle des fêtes.
La date retenue est celle du jeudi 27 juillet à 14h30. Didier LAUGIER sera là.
- l'embauche de Mme BOUILLON Myriam en contrat PEC en tant qu'agent polyvalent des collectivités à compter du 28 août 2023.

La séance est levée à 22h05,

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe,
Marie-Andrée LAPORTE.



Le secrétaire,
Alexandre PERE

